

## ANNONCES :

La ligne ou son espace :  
Valais 20 cts. — Suisse 25 cts.  
Etranger 30 cts.  
Réclames : 50 cts. la ligne.  
Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

# NOUVELLISTE

## VALAISAN

PARAISANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

## ABONNEMENTS :

Un an 6 mois 3 mois  
Sans Bulletin 8.— 4.50 2.50  
Avec Bulletin 11.20 6.— 3.50  
Etranger : Port en sus

Rédaction, Administration  
ST-MAURICE  
Téléphone 8  
Compte de Chèque postal II c 274

### Nouveaux faits connus Lundi à Midi

La République Argentine se retire de la Société des Nations.

En Orient, les troupes bolchévistes, débarquées à Trébizonde, s'apprêtent à marcher contre les troupes grecques.

Lire plus loin les premiers résultats des élections communales qui ont été, dans leur ensemble, une victoire pour le parti conservateur-progressiste.

### Psychologie de Tribunaux

Les événements d'Orient, de Fiume, de Russie ne font plus recette ; l'opinion est incroyablement changeante, et les préoccupations extérieures n'intéressent plus le public.

Même la baisse des marchandises est démodée, et pourtant cette extraordinaire nouvelle vaudrait bien une petite remarque.

On aime infiniment mieux les comptes-rendus des tribunaux, les incidents des cours correctionnelles ou militaires. Histoire de mode ou de cœur !

Il est certain que, très souvent, il résulte de ces sortes de lecture, de véritables cours de physiologie et de psychologie.

Précisément, ces jours, nous parcourions le long et lamentable récit d'une bande de cambrioleurs dont les réponses acérées comme des flèches, s'échappaient, paraît-il, en sifflant.

Ils étaient outrés contre la partialité évidente du président du tribunal.

Certes, nous concevons parfaitement que ces inculpés n'inspiraient aucune bienveillance, mais un magistrat ne doit avoir ni sympathie ni antipathie : il est le représentant de la Justice et doit se rappeler que les hommes qui défendent leur liberté contre le géolier, ont le droit, quoi qu'ils aient fait, d'user des moyens reconnus à la défense.

Une véritable émotion, dit-on, a plané sur le prétoire, quand une vieille femme, un peu voûtée, s'est avancée vers la barre : c'était la mère d'un des accusés. Sans autre signe de faiblesse qu'un tremblement dans la voix, elle déposa, tournant le dos à son fils qui, les yeux braqués sur elle, cherchait son regard, mais elle sortit sans l'avoir regardé.

Alors, dès que sa mère fut partie, ce garçon coucha sa tête sur ses deux bras, et, silencieusement, sans comédie ni ostentation, fondit en larmes...

Ils pleurent donc comme les autres, ces hommes-là, qui volent et tuent ?

La société ne tient guère compte de ces larmes, estimant qu'elles ne lavent et n'effacent rien, mais nous croyons que dans la balance de l'infinie Justice, une seule d'entre elles peut l'emporter sur le poids de bien des fautes.

En somme, cette mère qui est venue là, devant ce tribunal, a-t-elle rempli, vis-à-vis de ce fils tous les devoirs de sa charge ?

C'est possible, bien possible, mais il nous semble que quand deux êtres s'affrontent dans une minute aussi tragique, leur chair, qui est semblable, doit être déchirée, poignée par le même remords, souffrir de la même blessure.

Revenu à lui, le malheureux jeune homme qui avait été élevé chrétiennement jusqu'à vingt ans, fit au président qui le questionnait sur le revirement de

son état d'âme, cette singulière réponse : « La peur de l'enfer et la délimitation du péché mortel et péché véniel que l'on ignore, m'ont rendu antireligieux ».

Sans vouloir incursionner dans la théologie, nous renverrions le pauvre enfant à un petit livre qui ne coûte pas un franc et qui se nomme le catéchisme que, entre parenthèse, M. le Doyen Delaloye est en train de réviser, pour le diocèse de Sion, avec un rare bonheur.

Il y verrait que la délimitation du péché mortel comme du péché véniel est beaucoup plus nette, plus définitive, que celle de nos vins, de nos crus.

Mais nous sommes de ceux qui pensent que fonder la morale dans le cœur d'un enfant, sur la seule peur de l'enfer, est une entreprise aussi fragile que misérable.

Il y a une autre peur qu'il convient de lui inculquer, parce que celle-là, au lieu de lui faire baisser le regard, l'oblige à le fixer vers un idéal supérieur : c'est la crainte d'offenser la pensée divine qui préside à l'ordre naturel et social. C'est la crainte d'insulter à l'harmonie universelle, la crainte du mal, parce que c'est le mal, en dehors de toute préoccupation de récompense ou de châtement.

Voilà à quoi sert une religion non point mesquine, étroite et sotte, où un dieu fait à l'image des hommes, livre les pécheurs à des diables cornus.

Et le fait de lui être étranger ne contribue pas peu à vous ouvrir le chemin des tribunaux.

Ch. Saint-Maurice.

### Echos de Partout

**Un enfant tué par la chute d'une cloche.** — La presse de la frontière française relate un épouvantable accident qui s'est produit à Besançon dimanche matin. Vers 8 h. 25. M. l'abbé Brunhammer, de Saint-Perjeux, paroisse dont dépend la chapelle de l'avenue Villarceau, placée sous le vocable de Saint-Joseph, venait d'arriver et se préparait, dans la sacristie, à célébrer sa messe. Quelques personnes se trouvaient sur le terreplein devant la chapelle et plusieurs enfants s'amusaient devant le porche. Pour annoncer le commencement de l'office, un jeune homme sonna la cloche qui, faute de clocher, était fixée au sommet de la façade à une douzaine de mètres de haut. Au bout d'une minute, le câble sur lequel le sonneur tirait céda brusquement : l'axe, auquel était suspendue la cloche, venait de se rompre. La cloche, pesant environ 250 kilos, tomba et atteignit le petit Arnoux Louis, 11 ans, qui se trouvait devant le porche.

On se précipita auprès de la victime de ce terrible accident ; une femme, le prit dans ses bras et le transporta dans la sacristie où l'on essaya de lui prodiguer des soins, hélas, inutiles, car au bout de quelques minutes l'enfant expira.

La malheureuse mère du petit Arnoux a eu son mari tué à la guerre.

**L'exportation du Gruyère.** — En France, l'exportation du Gruyère est interdite afin d'amener la baisse du fromage et du lait. Or, des maisons étrangères achètent dans le Jura, le Doubs et l'Ain des pâtes, des crèmes, des mousselines de gruyère en boîtes qui passent la frontière sans la moindre difficulté ; les quantités sont considérables puisqu'on parle d'un accaparement pour la saison d'hiver en vue d'un usage journalier de 20.000 kg. Les consommateurs français protestent et réclament l'interdiction complète de l'exportation sous n'importe quel nom et forme du gruyère.

**Faillites.** — On mande de Londres que la baisse des prix a provoqué un certain nombre de faillites, notamment dans la nouveauté, le vêtement et les industries qui s'y rattachent. Une des plus grandes maisons de fourrures du monde, établie depuis plus d'un siècle, vient de déposer son bilan : le passif est, paraît-il, considérable.

**Un vol de 300.000 marks.** — D'après une information des journaux, des bandits masqués pénétrèrent dans la gare de Wehdau, Allemagne, et volèrent la caisse de la sta-

tion. Une somme de 300.000 marks tomba entre leurs mains. Jusqu'à présent, on n'a trouvé aucune trace des bandits.

**Les emprunts fédéraux.** — Dans son message du 3 décembre aux Chambres fédérales, le Conseil fédéral demande l'autorisation de faire des emprunts de 1921 à 1925 aux conditions suivantes :

a) pour la conversion des emprunts remboursables arrivés à échéance, tant qu'ils ne pourront pas être remboursés par les propres moyens de la Confédération ;

b) pour la consolidation de la dette flottante ;

c) pour couvrir les dépenses provenant de l'application d'une loi ou d'un décret fédéral.

Il devra observer les règles que voici :

En cas d'emprunt pour les C. F. F., l'administration des C. F. F. devra collaborer au lancement de ces emprunts. L'emprunt devra se faire dans les limites des conditions généralement en usage au moment où se font les dépenses. Ils seront faits sous forme d'obligations ou de bons de caisse de la Confédération ou respectivement des C. F. F. Avant de faire ces emprunts, le Conseil fédéral devra se renseigner à temps auprès de la Banque nationale suisse sur la situation du marché de l'or et sur les conditions des emprunts ; cette banque participera aux négociations sous réserve de ratification des C. F. F. Au moment donné, le Conseil fédéral présentera aux Chambres fédérales un rapport et des propositions au sujet de l'extension de ses compétences.

**Le prix du pain.** — En Luxembourg, le prix du pain a été porté de 0 fr. 96 à 1 fr. 70 le kilo. Comme le budget de l'Etat ne pouvait pas assumer la lourde charge de 30 millions par an, du fait du pain à bon marché, il a fallu se résoudre à la vente au prix de revient.

**L'aviation dans l'antiquité.** — Toujours en quête de progrès, l'homme a, depuis les temps les plus reculés, poursuivi un rêve : secouer les chaînes qui l'attachent à la terre.

Il est avéré que la solution de ce problème, maintenant résolu, a été cherchée avec passion par les anciens et, si la place me fait défaut pour relater, avec quelques détails, les tentatives faites jadis pour se mouvoir dans les airs, je rappelle que les habitants de l'Atlantique auraient eu, d'après certaines chroniques, des appareils de locomotion aérienne actionnés au moyen d'un jeu de tubes et de soupapes ingénieusement combinés.

Si le cheval Pégase est une fiction, si les génies et les fées que les contes hindous et persans nous montrent circulant aisément dans l'espace, appartiennent au domaine du merveilleux, il n'en est pas moins vrai qu'il se cache, sous leurs traits, des faits qui doivent se rapporter à l'aviation.

Oyez, dans cet ordre d'idées, un récit que j'emprunte à un ouvrage arabe.

« Or, en ce temps, dit l'auteur, et à l'occasion des fêtes données par le sultan, parut au pied du trône impérial, un Indien, suivi d'un coursier richement harnaché, représenté avec un si grand art qu'il pouvait être pris, de prime abord, pour un cheval véritable. »

« Sire, dit son maître, atteste que Votre Majesté n'a jamais rien vu d'aussi surprenant que la monture que je lui présente en ce jour, et sur laquelle je m'offre à faire, sur-le-champ, une expérience étonnante. Mon cheval n'est pas seulement une merveille d'exécution, il est surtout remarquable par l'usage que j'en fais et qui consiste à me faire transporter par lui à travers les airs, partout où je désire me rendre. »

« Vois-tu cette colline, répondit le roi, en la montrant à l'Indien. C'est là que je souhaite que tu ailles ; la distance n'est pas longue ; mais elle suffit pour faire juger de la valeur de ton invention et, pour marque certaine que tu y seras allé, j'entends que tu m'apportes une branche du palmier qui s'y trouve. »

« Le sultan avait à peine achevé d'exprimer sa volonté que l'Indien, sautant en selle, tourna une cheville, placée au défaut du cou du cheval. Aussitôt, l'animal quitta la terre, enlevant avec lui son cavalier si haut que, en peu d'instants, ils furent tous deux hors de la vue des assistants, saisis d'admiration. »

« Un quart d'heure plus tard, l'Indien revint à son point de départ, tenant dans sa main la palme qu'il avait mission de rapporter. »

J'imagine que les Wright, les Santos-Dumont, au début de leurs expériences, au cours desquelles ils réussirent à se maintenir péniblement et pendant quelques minutes seulement au-dessus du sol durent souvent songer, en les enviant, à ces femmes, à ces

chevaux ailés qui parcouraient, jadis, dans les airs, avec facilité, de grandes distances.

**Simple réflexion.** — A exposer son chagrin et ses luttes de conscience, on se sent soulagé.

**Curiosité.** — L'Académie des sciences vient d'accueillir le célèbre ingénieur espagnol Torres y Quevedo, inventeur d'automates.

M. Torres y Quevedo a créé un calculateur qui effectue toutes les opérations de l'arithmétique, y compris la division — ce qu'aucune machine n'avait pu réussir jusqu'à présent, — qui enregistre le résultat et reprend ensuite la position d'attente, prêt à recommencer. Mais le plus étonnant des automates de ce sorcier moderne est un « joueur d'échecs » qui gagne toujours... La partie ne comporte que trois coups : le « caballero » à ressorts choisit la marche qui répond au jeu du partenaire vivant et se conforme strictement à la règle. Si l'adversaire ne joue pas correctement, l'automate proteste en allumant une lampe électrique.

**Pensée.** — Dans une famille, lorsque la pierre centrale a disparu, le chef, le père, le charme de la vie est souvent rompu, hélas ! Le joyau est brisé.

### La France et le Vatican

Au-dessus du maître-autel de la Madeleine, dominant la vaste nef et lui faisant comme une toile de fond, s'érige une fresque imposante représentant la signature du Concordat. A gauche, derrière Pie VII, se profile toute la lignée des Papes ; à droite, toute la suite des Rois de France aboutit à Bonaparte auquel un ange tend la plume qui doit sceller l'union entre le Vatican et la nation française.

Toute l'histoire nationale et religieuse de la France se déroule dans ce tableau d'une souveraine grandeur et dont l'impression s'augmente de la vision, par les immenses portes du temple largement ouvertes, de la place de la Concorde et du Palais législatif.

Il n'est pas un visiteur étranger qui ne se sente rempli d'admiration devant cette page où s'inscrivent les fastes politiques et religieux du pays qui, à travers toutes les vicissitudes se relie presque périodiquement dans une union renouvelée.

Cette impression, beaucoup de Suisses la ressentent en notant le vote par lequel la Chambre vient de décider la reprise des relations de la France et du Vatican. Pour n'être pas aussi grandiose que le geste concordataire, celui du Parlement n'en constitue pas moins un événement historique d'une importance indéfinissable.

Personne ne comprenait, sauf quelques esprits attardés dans des rancunes invovables, que la France fût restée si longtemps absente du Vatican, alors que toutes les nations du monde y étaient représentées.

En délaissant même le point de vue religieux dont devait cependant tenir compte le gouvernement d'un pays en très grande majorité catholique, c'était l'intérêt primordial de sa diplomatie de ne point ignorer l'influence du plus grand souverain du monde, selon l'expression de M. Colrat.

A vrai dire, on ne l'ignorait pas, et M. Leygues comme M. Briand nous ont appris hier qu'on entretenait des relations discrètes avec le Vatican, et qu'à aucun moment cette liaison occulte n'avait cessé de fonctionner.

Etait-ce digne de la France, et pouvait-on concevoir qu'elle pénétrât par les escaliers de service dans ce Vatican où durant des siècles elle entraît, avant tous les autres pays, par les vestibules d'honneur ?

La Chambre n'a pu admettre une telle situation, et c'est au grand jour qu'elle a voulu que la nation fût représentée au Vatican. Il y allait de ses intérêts extérieurs, pour ne pas dire des droits historiques qui lui donnent une place privilégiée dans ce centre mondial où

viennent aboutir les vœux de l'univers catholique et même ceux de l'anglicanisme britannique.

D'éloquents orateurs, d'anciens ministres et le président du Conseil ont exposé l'importance de ces intérêts. Rien n'a été laissé dans l'ombre au cours de ces débats. On ne peut en regretter la longueur, puisqu'ils ont permis à toutes les voix de se faire entendre et à tous les arguments de se développer.

C'est donc bien en pleine connaissance de cause que près de quatre cents suffrages, contre deux cents, ont sanctionné le projet du gouvernement.

Les opposants, composés surtout de socialistes révolutionnaires et de radicaux, se recrutent dans ce monde de la politique qui vit de haines et qui n'a jamais fondé son pouvoir que sur des divisions religieuses et sociales habilement entretenues.

La guerre n'a rien appris à ces politiciens, et il est curieux de remarquer que ce sont les mêmes qui se rencontreraient il y a huit ans, les uns pour donner des gages à l'Allemagne, d'autres pour refuser des armements à une défense nationale qu'ils faillirent compromettre par leurs petits calculs ou leur surenchères démagogiques.

C'est ce même esprit mesquin et terre-à-terre, pour ne pas dire odieux et sectaire, qui vient encore de guider leurs votes dans une question qui aurait dû, aux yeux du monde, réunir l'unanimité d'une Chambre française.

N'importe, l'énorme majorité qui a voté la reprise des relations avec le Vatican constitue une manifestation suffisamment belle du sentiment national et de cette union qui doit grouper tous les Français pour faire encore plus grande de la nation que les milliers de morts ont voulu, par leur héroïsme, mettre à la tête des peuples.

Comme catholiques, nous nous réjouissons de cette solution. N.

### Les Evénements

#### Le canon tonne...

##### Origine et histoire du conflit de Fiume

Le canon a de nouveau retenti sur les rives de l'Adriatique et les forces italiennes sont à cette heure aux prises avec celles de d'Annunzio.

L'Italie se trouve en une bien singulière posture. La voilà obligée de chasser de Fiume, proclamée ville libre, et des îles dalmates concédées à la Yougoslavie, le condottiere qui, avec des troupes régulières, avait malgré la Conférence, soutenu les prétentions de Rome dans l'Adriatique.

Car, on ne peut le nier, ce fut avec le consentement tacite de M. Sonnino que d'Annunzio entreprit cette conquête qui allait à l'encontre des décisions de l'Entente. C'est contre les Alliés que s'était affirmée cette manifestation violente.

La France n'intervint pas.

L'Italie s'abstint. Tout au plus son gouvernement fit dire timidement qu'il blâmait l'acte de d'Annunzio, et ce fut tout. Cette attitude devait encourager le poète-soldat qui, pour mieux affirmer sa volonté de rester sur sa conquête, proclama l'indépendance des territoires qu'il occupait et les érigea en régence.

Les choses en étaient là quand il fut décidé que l'Italie devait s'entendre directement avec le gouvernement yougoslave et régler d'un commun accord leur différend. Cet accord se fit à Rapallo. On en connaît les clauses. Fiume devenait ville neutre ; certaines îles du fond de l'Adriatique passaient à l'Italie, tandis que celles qui s'échelonnaient le long de la Dalmatie étaient données à la Yougoslavie. En même temps on fixait définitivement les frontières qui délimitaient les territoires des deux puissances.

Cette entente sagement conclue mettait fin au conflit et assurait pour l'avenir des rapports amicaux entre les deux pays voisins et qui avaient un intérêt réciproque à rester unis. L'Italie obtenait, sinon la possession de Fiume que le traité de Londres ne lui garantissait pas, du moins que cette ville n'appartint pas à la Yougo-Slavie. C'était aussi, semblait-il, ce que souhaitait d'Annunzio. L'indépendance de Fiume qu'il avait proclamée à la suite de son intervention armée, était reconnue. Son amour-propre satisfait, il ne lui restait plus qu'à rentrer dans le rang et surtout à y faire rentrer les troupes qu'il avait débouchées.

On comptait sans l'incommensurable orgueil du poète qui vit dans le rêve des aventuriers des siècles passés dont il a le culte un peu enfantin. Malgré les objurgations et les prières de ses amis, d'Annunzio se refuse à laisser appliquer le traité de Rapallo. Il entend garder Fiume, et pour qu'on ne se méprenne pas sur ses intentions, il a fait occuper par des garnisons d'arditi les îles dalmates devenues territoires yougoslaves.

Le gouvernement de Belgrade eût été dans son droit d'intervenir directement, mais les occupants étant de nationalité italienne, il a préféré laisser au gouvernement de Rome le soin de faire exécuter le traité, se réservant, s'il en était besoin, la faculté de prendre lui-même un bien qu'on serait incapable de lui rendre.

C'était un danger qu'il fallait éviter à tout prix, et M. Giolitti comprit qu'il devait prendre une détermination radicale qui mit un terme à une situation déplorable à tous égards et qui pouvait devenir la source de conflits très graves pour les deux pays.

Dès que le traité de Rapallo fut ratifié par les Chambres italiennes, il en décida l'exécution. Une note officielle publiée à Rome indiquait hier la ligne de conduite du gouvernement.

La note se terminait en précisant les intentions de M. Giolitti de faire d'abord procéder à la réoccupation des îles de Veglia et d'Arbe, et d'obliger d'Annunzio à évacuer de bon gré ou par force le territoire de Fiume et les îles yougoslaves.

Le poète s'y est refusé et l'état de guerre est déclaré entre l'Italie et l'armée de d'Annunzio. L'issue n'est pas douteuse, mais ce sera au prix de nouveaux sacrifices d'hommes. Ils paieront de leur sang l'aberration d'un écrivain qui se vantait dans ses poèmes échevelés de sentiments humanitaires et pacifistes. Mais ce n'était que de la littérature.

## Nouvelles Etrangères

### A la Société des Nations

(Corresp. partic. du Nouvelliste)

On bouge, on décolle, on part. Je ne sais ce qui doit nous étonner le plus, de voir cette gigantesque institution commencer dès aujourd'hui à porter ses fruits, ou d'entendre les murmures d'impatience de ceux qui, ne faisant rien, sont pressés d'apprendre qu'il se fait quelque chose.

Voici que le début de la douzième séance est ensoleillé par la lecture des télégrammes de trois puissances qui se déclarent prêtes à secourir l'Arménie. Il est vrai que deux d'entre elles n'offrent que leur appui moral et leur médiation diplomatique — et ce sont l'Espagne et l'Amérique —, mais le Brésil ne met aucune restriction à son intervention et propose à la Société des Nations de contribuer seul ou conjointement aux autres puissances à mettre un terme à la situation angoissante de l'Arménie. Voilà qui s'appelle s'exprimer avec des gestes.

L'admission dans la Société des Nations, de l'Autriche et du Luxembourg, est presque un fait accompli : il en est de même de Costa-Rica. Quant à la Bulgarie, ses voisins immédiats lui font une mauvaise presse et l'accusent, si je suis bien informé, de ne pas désarmer dans la mesure prévue par le Pacte. On tiendrait sur pied une armée de 40000 hommes au lieu de 20000, et surtout on cacherait des armes. La commission qui s'occupe de ce cas a décidé, me dit-on, de procéder à des enquêtes à Paris et à Londres... ne serait-ce pas

plutôt à Sofia qu'il faudrait opérer ? — L'assemblée plénière a abordé, ce matin, un point fort délicat, celui des amendements au Pacte. Les premiers qui aient songé à toucher à l'édifice sont les Scandinaves. Puis nous avons vu monter à la tribune un petit homme tout carré, tout noir et tout nerfs, qui, au nom du peuple portugais, dont il fleure abondamment l'accent, demanda à apporter, lui aussi, bien qu'il n'en ait pas nanti les commissions, des amendements auxquels il attache une grande importance.

Finalement, l'assemblée, après beaucoup de contredits et d'interlocutions, décide de soumettre tous les amendements proposés pendant cette session à une commission qui les étudiera et rapportera, sur ces points délicats dès le premier lundi de septembre, à Genève, où se réunira, pour la seconde fois, la Société des Nations.

P. M. de S.

### La retraite de l'Argentine

La retraite de la délégation argentine a produit une assez vive émotion dans l'assemblée de Genève. Le chef, M. Pueyrredon, a expliqué son geste dans une longue lettre adressée au président M. Hymans. Il signale les amendements au pacte que le gouvernement de la république avait réclamés et qui sont au nombre de quatre : admission de tous les Etats souverains, admission des petits Etats sans le droit de vote, constitution du conseil par une élection démocratique, cour d'arbitrage et de justice obligatoire. L'assemblée ayant refusé d'entrer en matière sur ces quatre points dans cette session, la délégation considère que sa présence est désormais inutile et que sa tâche est terminée.

## Nouvelles Suisses

### Plus d'acrobatie

L'Office aérien fédéral communique que jusqu'à nouvel avis il ne sera plus accordé d'autorisation pour les meetings comportant des vols acrobatiques.

Le cas Progin a montré à nouveau que, même si les conditions sont dangereuses, la tentation d'exécuter des vols acrobatiques lors de meetings est trop irrésistible dès que des milliers de personnes sont rassemblées et que les autorités et les sociétés se sont donné de la peine et ont consacré de grosses sommes pour l'organisation de la manifestation. Si pour le moment et surtout pendant l'hiver, où les circonstances sont rarement favorables aux vols acrobatiques, nous n'autorisons plus de ces meetings, c'est surtout en considération du grand danger que le public court durant ces manifestations. Dans le cas particulier, il eût suffi que l'appareil de Progin sortit de la vrille une fraction de seconde plus tôt et prit une direction différente, celle de la foule qui se pressait en rangs serrés à la limite du champ d'atterrissage par exemple, pour que 50 ou 100 personnes fussent tuées ou blessées par l'arrivée en vitesse (environ 240 kilomètres à l'heure) de l'avion au sol. Au printemps, il y aura lieu de décider si des meetings pourront être autorisés en tenant compte des buts du meeting ou pour les cas exceptionnels où toutes les conditions de sécurité pour le public pourront être remplies. Nous croyons nécessaire de souligner que l'exercice des vols acrobatiques effectués sur des terrains d'exercice et sans être combinés avec des attroupements de public n'est pas touché par cette défense. Le développement de l'aviation et la formation des pilotes exigent ces exercices, qui restent soumis à l'observation des prescriptions existantes régissant le vol acrobatique.

### LA RÉGION

**Curé attaqué par des ours.**

Les journaux de Chambéry annoncent que le curé d'une commune de Maurienne, Sollières a été attaqué par une ourse accompagnée de sept ours.

Il y a longtemps qu'on n'avait signalé le retour des ours des Alpes, ou plutôt leur réapparition. En 1913, cependant, un chasseur de Maurienne avait pu se vanter de la destruction de son sixième plantigrade.

L'ours brun des Alpes est de plus en plus rare ; il est piégé, pendant l'hiver, dans un sommeil léthargique comme la marmotte.

## Poignée de petits faits

A Paris, on vient d'arrêter dans un grand magasin de nouveautés, en flagrant délit de vol de fourrures, une femme, Marie Fontaine, âgée de 64 ans, et dont le casier s'orne de 249 années d'interdiction de séjour ce qui est sûrement un record ! Le magistrat qui s'occupe de cette affaire, est chargé, d'autre part, du cas de Louise Fontaine, âgée de 26 ans, fille de la précédente et qui veut, sans doute, battre le record de sa mère ; malgré son jeune âge, en effet, la jeune fille a déjà entendu les tribunaux prononcer à son égard, cent ans, — cinq fois 20 ans — d'interdiction de séjour !

A Allevard, France, une famille entière, composée du père, Miguel Staler, sujet espagnol, travaillant à l'usine métallurgique du Moutaret ; de la mère et de trois enfants, a été trouvée asphyxiée dans son logement, à proximité d'un poêle fonctionnant mal.

Le père, la mère et deux enfants respiraient encore. Ils ont été en toute hâte conduits à l'hôpital.

Une fillette de cinq ans a succombé.

Il résulte de communications précises qui ont été faites au Service météorologique cantonal et universitaire à Lausanne, que la secousse produite, vendredi 26 novembre, à 13 heures 33, par l'explosion de Vergiate, sur le lac Majeur, a été nettement ressentie et observée, à l'heure dite, entre autres à Champagne, à Yvonand et à Gland.

Trois commissaires de la maison Niemeier, de Hambourg, porteurs de 700.000 marks destinés aux salaires, furent attaqués par des hommes armés, qui s'emparèrent de l'argent. Les voleurs purent être arrêtés.

De Morges : Dans la nuit de mardi à mercredi, le cheval d'un agriculteur de Ruyères a pris, sans son maître le chemin de retour et est venu se placer sur la voie ferrée, aux Pâquis, au moment du direct de 1 h. 50. Le mécanicien apercevant l'obstacle, fit stopper le convoi ; le char placé fut mis en pièces, mais le cheval s'en tire avec une légère blessure à la jambe.

Dans la localité de Tratta Maggiore, près de Naples, en démolissant une vieille maison, on a découvert un petit trésor de monnaies anciennes d'or et d'argent dont quelques-unes sont très rares et même inconnues, de Charles III, de Ferdinand III et de Marie-Caroline.

Pierre Bourg, boulangier à Lagarde (Corrèze), France, a, au cours d'une visite chez ses beaux-parents à Argentat, tué ses deux enfants, Marcelle et Maurice, âgés de 5 et 3 ans.

D'après des nouvelles de source sûre, parvenues à Constantinople, les bolchévistes auraient pénétré au nord-est de l'Arménie et auraient proclamé la dictature des soviets à Délizan. Ils ont adressé un ultimatum à Moustapha Kemal lui enjoignant de quitter le territoire de l'Arménie et la ville de Khars.

On affirme, de source officielle, que le Conseil fédéral ne se décidera à interdire l'importation du papier que si le prix du papier indigène en est diminué du même coup.

Après des débats qui ont commencé lundi dernier à Orbe et où étaient inculpés sept hommes et trois femmes accusés de participation à une vaste entreprise de cambriolage méthodiquement organisé, un des accusés a été condamné à 10 ans de réclusion et à la privation des droits civiques à vie ; deux, dont une femme, à 4 ans de réclusion, un à 18 mois, un à 15 mois, un à trois mois. Deux ont été acquittés par la minorité de l'aveur, mais condamnés à une partie des frais et deux ont été entièrement libérés.

On signale que, récemment, une personne oubliant dans un compartiment du régional Tramelan-Tavannes, un pli de 50.000 fr. Le conducteur en service ne s'aperçut de l'oubli que sur le trajet Tramelan-Noirmont et s'empressa de mettre en lieu sûr la précieuse enveloppe qui fut restituée sans retard à son propriétaire.

On mande de Marseille qu'un grave accident de chemin de fer s'est produit jeudi soir en gare de Cassis. Un train de marchandises se gara pour laisser passer le train de voyageurs parti de Marseille à 17 h. 40. Le fourgon de queue du train de marchandises était encore engagé sur la voie quand arriva le train de voyageurs. Le mécanicien n'ayant pu stopper à temps, une collision se produisit. Trois wagons furent gravement avariés. On releva deux morts et huit blessés plus ou moins grièvement.

Le prix de la viande de bœuf vient de baisser à Genève de 1 franc par kilo.

## Nouvelles Locales

### Protestation

Nous avons reçu trop tard, pour être insérée en première page, la protestation que voici :

Une assemblée de citoyens de St-

Maurice, au nombre d'environ 150, réunie à l'occasion des élections municipales, a protesté énergiquement contre la mutilation, au point de vue judiciaire, imposée au district de St-Maurice, par une décision du Grand Conseil.

Il est vraiment heureux que ces électeurs aient profité de la première occasion qu'ils ont eue de se trouver réunis pour manifester leurs sentiments à ce sujet et pour dire bien haut combien leur est sensible cette atteinte grave à des droits, usages et tradition qu'ils estimaient sacrés et inviolables.

L'historique de cette question est suffisamment connu : le code de procédure civil du Valais ne répondant plus aux besoins du jour, un nouveau projet fut étudié, puis voté par le Grand Conseil. Ce projet ramène à neuf le nombre des Juges-Instructeurs. Quatre districts vont ainsi être privés de leur juge.

Lors de la discussion de cette disposition, M. Joris, l'honorable député de l'Entremont, a demandé et obtenu qu'il soit inséré au protocole « qu'il est bien entendu que, dans tous les cas où deux ou plusieurs districts auront le même Juge-Instructeur, celui-ci devra siéger au chef-lieu de chacun des districts. » (Nous citons textuellement.)

C'est, basé sur cette réserve, nettement formulée, que le peuple a voté, à une très forte majorité, ce nouveau mode de procédure qui doit entrer en vigueur le 1er janvier prochain.

Et c'est elle que le Grand Conseil vient impitoyablement de supprimer en plaçant, simplement et sans aucune réserve, le district de St-Maurice en partie sous la juridiction du Juge de Martigny et en partie sous la juridiction du Juge de Monthey.

Les citoyens sont lésés dans leurs droits d'égalité ; en effet, les justiciables de St-Maurice, obligés de s'en aller à Martigny ou à Monthey, sont dans un degré d'infériorité vis-à-vis de ceux de ces districts, puisqu'ils doivent subir une perte de temps et des frais beaucoup plus considérables ;

Ils sont en quelque sorte distraits de leur Juge naturel, tant est ancrée en eux, de par la tradition historique, l'usage, la loi et la constitution que leur Juge naturel ne peut être que celui du district de leur domicile ;

Cette décision rend impossible le fonctionnement normal de l'office des Poursuites, dont elle risque d'entraîner la suppression ;

Elle rend impossible l'introduction de toutes les actions découlant de la loi sur la Poursuite pour dettes et la faillite, actions qui doivent être au for de la Poursuite, c'est-à-dire à St-Maurice, puisque le Tribunal de ce for est supprimé ;

Elle désorganise l'office des Poursuites en le plaçant sous la surveillance de deux Juges différents dont, par le fait même, chacun commet un empiètement sur la compétence de l'autre ;

Elle entraîne une complication dans toute l'organisation générale de ce même office, en nécessitant un doublement de tout son système de registres et de classements, ce qui est encore une violation de la loi.

Nous en passons et, pour ne pas allonger ce communiqué, nous n'examinerons pas aujourd'hui les conséquences désastreuses que cette même décision entraîne au point de vue politique et administratif. Son application les révélera tous les jours plus nombreuses et, nous osons employer le mot, plus douloureuses pour ceux qui devront les subir.

Aussi justement émus par cette situation anormale qui leur est faite, des citoyens ont adressé contre elle un recours de droit public au Tribunal fédéral. Leur droit de déposer ce recours est incontestable et incontesté. La constitution a été violée : détenteurs de la souveraineté intégrale, accordée à chacun, ils ont le droit d'exiger que cette violation cesse quand bien même ils n'en subiraient pas un tort ou un dommage personnel, immédiat et direct, tort qui est d'ailleurs réel ainsi que nous venons de le démontrer, et c'est avec la confiance la plus absolue et une foi inébranlable, qu'ils attendent la sentence de la plus haute Autorité judiciaire de leur chère Patrie.

### Décisions du Conseil d'Etat

L'Hôpital de Sierre. — Le Conseil d'Etat approuve les statuts de l'Hôpital d'arrondissement de Sierre ainsi que le

règlement intérieur et le règlement du service médical du dit établissement.

Il décide que le solde disponible du crédit de 20.000 fr. inscrit au budget de 1920 pour les hôpitaux et infirmeries de district ou d'arrondissement sera versé en faveur de l'hôpital d'arrondissement de Sierre.

L'emprunt. — Il fixe au 12 décembre 1920 le vote populaire sur le décret du 18 novembre dernier concernant un emprunt de 1.400.000 fr., pour couvrir les frais occasionnés par les inondations des 23-25 septembre, et au 26 décembre le vote sur :

- 1) la revision partielle de la Constitution du 11 novembre 1920 ;
- 2) la loi électorale du 20 novembre ;
- 3) le décret du 20 novembre 1920 allouant des traitements supplémentaires au personnel enseignant primaire.

Le prix du lait. — Délibérant sur le postulat présenté au Grand Conseil invitant le Conseil d'Etat à examiner la question de savoir s'il ne serait pas possible d'obtenir de la Fédération des producteurs de lait une réduction du prix du lait, ainsi que sur d'autres questions connexes, le Conseil d'Etat charge le Département de l'Intérieur de provoquer de la part de cette fédération un rapport sur son organisation, son activité et sur la question de la possibilité de la réduction du prix de cette denrée.

Pour Saillon-Fully. — Le Conseil d'Etat adjuge à MM. Carron et Maye, entrepreneurs à Fully, les travaux de construction de la route longeant le canal d'assainissement Saillon-Fully.

Banque cantonale. — Il approuve le règlement intérieur de la Banque cantonale.

Nominations. — Il nomme :  
1) M. Favre Constantin, débitant de sel à Chandolin, Anniviers ;  
2) M. Ludwig Eggel, à Naters, substitut du préposé aux poursuites et faillites du district de Brigue.

Assermentation. — Il procède à l'assermentation des citoyens naturalisés en sessions du Grand Conseil de septembre et novembre derniers.

Conseil national. — Il porte un arrêté proclamant M. l'ingénieur Jules Couchepin, à Martigny-Bourg, député au Conseil national, en remplacement de M. Camille Défayes démissionnaire.

## LES ELECTIONS COMMUNALES

### A St-Maurice

Le succès du parti conservateur-progressiste a été très réel. Il a mis en ligne 213 suffrages de liste, et la Proportionnelle lui a octroyé 7 sièges sur onze. Le parti radical compte 146 suffrages de liste et 4 élus. Le parti socialiste, qui ne s'était mis sur les rangs que pour se compter, est arrivé au résultat appréciable de 51 voix.

Cette victoire, malheureusement, a été gâtée par une manœuvre de la dernière heure, dont les auteurs n'ont peut-être pas pesé toutes les conséquences. Pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons plus tard, ils ont fait raturer, par une certaine qualité d'électeurs, le nom du président du parti qui, de ce fait, n'est arrivé que comme suppléant.

Bien lourde est cette responsabilité !

Les braves troupes conservatrices, découragées par cette mutilation, n'ont plus retrouvé leur mordant de lutte pour l'élection du président, et c'est un libéral, M. Mottiez, qui a été élu. La vice-présidence avait été laissée d'avance au parti de la minorité. M. Joris, sous-chef de gare, occupera cette charge.

On voit, par là, combien la situation politique est absurde.

Le Conseil communal sera, en majorité, conservateur, avec un président et un vice-président de l'opposition.

C'est une grosse complication. Nous ne voulons pas récriminer, non, car nous sommes de ceux que la bassesse n'abat point ; nous gardons notre plume, et sa pointe restera aiguë.

Aux amis qui, hier pleuraient de rage, et parlaient de représailles, nous envoyons une reconnaissante, chaude et profonde étreinte. Qu'ils ne se découragent pas !

Et sans plus s'attarder à des discussions stériles et vaines, indignes de la fermeté de notre cœur, ne regardons plus que devant nous et remettons-nous en marche, résolument, à la conquête de l'avenir.

Ch. S.-M.

**A Sion**

La liste conservatrice-progressiste passe haut la main, et M. Jos. Kuntschen reste à la présidence de la capitale. Voici les noms des cinq libéraux-radicaux élus : Georges Lorétan, Ch. Bonvin, Zaugg, Pillonel et Héritier.

**A Brigue**

Unis aux Chrétiens-sociaux, les conservateurs ont remporté six sièges. La liste libérale-radical n'a pas atteint le quorum. Les socialistes, par contre, auront trois représentants dont leur chef Dellberg. L'avocat Oscar Walpen remplace au fauteuil présidentiel M. Kluser démissionnaire.

**A Loèche**

On nous annonce que les socialistes ont la majorité.

**A Sierre**

La liste conservatrice, jointe à celle des intérêts économiques, a obtenu deux sièges : il ne s'en est fallu que de deux voix pour qu'elle gagnât un troisième sur les cinq qui sont restés au parti libéral. M. Bonvin est réélu président.

**Martigny Ville**

Annonce cinq libéraux-radicaux et deux conservateurs avec M. Marc Morand, avocat, comme président.

**Martigny-Bourg**

aura trois conseillers libéraux-radicaux et deux conservateurs.

**A Fully**

le scrutin majoritaire a laissé passer la liste libérale.

Sur 7 sièges, les conservateurs en obtiennent trois à Sembracher. Trois voix de plus et ils avaient la majorité.

**A Vétroz**

après une lutte qui fut chaude, on note trois libéraux-radicaux et deux conservateurs. Président : M. Aubert-Germainier.

**Chamoson**

Nos amis de Chamoson, avec 53 voix de majorité, obtiennent cinq sièges : un déplacement de cinq voix et ils arrivaient à six sur un total de neuf.

M. Jos. Pont, s'étant retiré du fauteuil de la présidence, c'est son secrétaire M. Henri Burrin qui prend sa place.

**A Orsières**

Elections au système majoritaire. Par sept voix seulement sur 543 votants, les conservateurs perdent la place.

**A Bagnes**

Les troupes conservatrices-progressistes maintiennent haut la main leurs fortes positions. Par 731 voix contre 398 ils gardent dix sièges sur quinze. Comme de coutume, l'élection de la présidence a lieu lundi soir.

**Leytron**

Elections selon le système proportionnel. Quatre conservateurs, trois radicaux. 175 voix contre 130. Président M. Mce Roh. Vice-président, Gilbert Dévayes.

**Monthey**

Bien qu'ils aient aligné 101 listes, les socialistes ne sont pas arrivés au quorum. Les libéraux-radicaux emportent dix sièges avec 351 votants et les conservateurs cinq avec 201 votants. Président, Mce Trotter ; vice-président, Potier. Voici les noms des cinq conseillers conservateurs : Pre Barman, avocat ; Dr Bover ; Ls. Bariathy ; Cyprien Marclay ; Ed. Vanay.

**Massongex**

Le nouveau parti neutre des non-bourgeois obtient un siège, les conservateurs deux et les radicaux quatre. M. Monney reste président.

**Collombey**

Nous enregistrons une victoire des troupes conservatrices qui conquièrent la majorité : 5 contre 4, ainsi que les sièges de la présidence et de la vice-présidence où nous voyons M. Mce Parvex et Othmar Magnin.

**Vente de charité**

Le Comité de l'œuvre de la Colonie de vacances de Sion a demandé et obtenu l'autorisation d'organiser une fête en faveur de cette institution si digne de la vive sollicitude que lui témoignent sans discontinuer, tous ceux qui s'inté-

ressent à l'avenir des enfants suisses maladiés et nécessiteux.

Une plume compétente a déjà fait un appel éloquent à la générosité connue de tous les Sédunois. Il n'est donc pas nécessaire d'y revenir. Notre but aujourd'hui est de rappeler simplement à tous les cœurs compatissants et généreux que la kermesse en question aura lieu dimanche 12 décembre, à partir de 2 heures de l'après-midi, dans les salles du Casino de Sion.

Bientôt, l'hiver, si dur aux pauvres gens, va couvrir le sol d'un immense suaire blanc. Pensons donc, et dès à présent, à tous ces petits enfants dont les parents, moins bien partagés que tant d'autres, devront les voir souffrir des morsures mortelles du froid ! Ce sont ces enfants-là qui, pour se remettre de tant de dures épreuves auront le plus besoin, en été, de l'air pur et vivifiant de la montagne.

Voilà pourquoi cette fête a été organisée. Elle procurera des instants agréables à tous ceux qui auront la charitable pensée d'y assister. Et ceux-là seront légion, puisqu'en le faisant ils contribueront à assurer à des enfants chétifs ce bien appréciable, ce trésor qui s'appelle la santé.

Il y aura, pour les grandes personnes, concert, buffet, etc. Pour les enfants, de nombreuses distractions, pêche miraculeuse, gâteaux, bonbons, vente de fleurs et de toutes sortes d'objets. En outre, de gracieuses demoiselles, remplies de bonne volonté, tiendront des kiosques où elles vendront, toujours au profit de l'Œuvre, du thé, du chocolat, des cigares.

Dans de telles conditions, il est hors de doute, que le public de Sion, si religieusement charitable, ne réponde en masse à notre appel en faveur d'une œuvre sociale philanthropique destinée à prendre une extension toujours plus grande. De telles œuvres ne peuvent du reste guère ne point prospérer dans un milieu tel que celui de notre chère ville de Sion. Tous savent, en effet, que lorsqu'on peine et que l'on se sacrifie pour les déshérités d'ici-bas, Dieu est toujours là présent, qui bénit à la fois l'œuvre et le bon ouvrier.

Le Comité.

**Un abus à signaler**

On nous écrit :

Monsieur le Rédacteur, Ayant été condamné à une amende, j'ai reçu du Département des Finances une invitation à payer cette amende dans la quinzaine et qu'à ce défaut, je devrai payer un supplément de 10% au receveur.

Estimant cette amende suffisamment injuste, j'ai eu recours à un avocat qui m'a déclaré que la menace de supplément de 10% était illégale et abusive et qu'aucune disposition légale n'autorisait la réclamation de ce supplément.

Je pense qu'il n'est pas inutile de signaler ce fait afin de mettre un point final à cet abus.

**L'âge des recrues**

La *Revue* écrit ce qui suit, touchant l'âge des recrues :

Le Conseil fédéral a rendu, il y a deux ans, en vertu de ses pleins pouvoirs, un arrêté qui reculait d'un an l'âge de l'entrée au service. Les jeunes gens déclarés aptes en 1918 n'ont fait en conséquence leur école de recrue qu'en 1920. Le Conseil fédéral, désireux de ne pas renouveler l'arrêté qu'il a pris en vertu de ses pleins pouvoirs, demande aux Chambres de maintenir par voie d'arrêté le régime institué au lendemain de l'armistice, en attendant une revision générale de la loi sur l'organisation militaire.

**Les relevés d'actes de défaut de biens**

On nous écrit :

Nous savons que dans l'un ou l'autre cas, des créanciers, pour permettre à leurs coreligionnaires politiques l'exercice du droit de vote, les ont déclarés relevés de l'acte de défaut délivré, mais ne voulant pas aller jusqu'à les libérer de tout, leur ont fait signer en même temps de nouvelles reconnaissances totales ou partielles de leurs dettes.

Nous attirons l'attention des débiteurs intéressés sur le fait que ces reconnais-

sances sont nulles et qu'ils ne sont plus tenus de payer une fois que le relevé de l'acte de défaut a été donné et publié.

**Le papier à cigarettes**

— Où la fantaisie va-t-elle se nicher ? On assure que les fumeurs, les fumeuses surtout, en ont assez de la cigarette blanche. Désormais, le papier qui entoure le fin tabac sera de couleur vive. La cigarette blanche a vécu. Vive la cigarette rose, bleue ou verte ! Naturellement, le chic suprême, pour les femmes il s'entend, sera d'assortir la teinte de leurs cigarettes à celle de leur robe... à moins que le désir de créer un piquant contraste ne les incite à faire tout le contraire.

On peut voir, à Paris, de ces nouvelles cigarettes. Elles sont tout simplement affreuses à voir : le bout en est terminé par une banderole d'argent.

**L'électrification sur la ligne Sion-Lausanne.**

Le conseil du premier arrondissement des C. F. F. sous la présidence de M. Thélin, conseiller d'Etat, a discuté le rapport de gestion de la direction. Bien que le budget de construction soit fortement diminué, l'électrification ne sera pas suspendue et la part qui y sera consacrée reste la même. Elle comporte pour le 1er arrondissement des C. F. F. un total de 16 millions, soit 9 millions pour l'équipement de la ligne Sion-Lausanne et 7 millions pour les usines de Barberine. Par suite de la crise économique, la construction d'une station à Saint-Pierre-des-Clages a été renvoyée à des temps meilleurs, de même que l'établissement de la double voie entre Riddes et Sion.

M. Aibert Colomb (Neuchâtel) a formulé au sujet des correspondances de la ligne Lausanne-Neuchâtel et du Jura neuchâtelois diverses réclamations.

M. Roger de Diesbach (Fribourg) a signalé la concurrence que font les camions-autos aux C. F. F. Cette question a déjà préoccupé la direction qui étudie différents moyens pour y remédier. Cette concurrence n'est pas occasionnée uniquement par l'élévation des tarifs de chemin de fer, mais par différentes autres causes, telles que l'économie de main-d'œuvre, de manutention et de camionnage au départ et à l'arrivée dans les gares.

M. Alfred Clottu, conseiller d'Etat de Neuchâtel, a demandé que l'on se préoccupât d'électrifier prochainement la ligne Neuchâtel-Pontarlier, comme suite naturelle de l'électrification de la ligne directe Berne-Neuchâtel, où va être introduite la traction électrique. Le conseil a appris avec satisfaction que le projet de réorganisation des C. F. F. adopté par le conseil d'administration, maintient les conseils d'arrondissements avec des compétences plus étendues qu'actuellement. M. Adrien Thélin a été réélu président du conseil, M. Maurice Pellissier, conseiller national, à St-Maurice, vice-président. M. Henri Simon, conseiller d'Etat vaudois, a été élu président de la commission commerciale à la place de M. Eugène Richard, ancien conseiller aux Etats, à Genève, M. Raymond Evénoz a été confirmé dans les fonctions de président de la commission financière.

Nendaz. — Incendie. — (Corr.)

Un incendie a complètement détruit les chalets des Mayens Filiez et Troillet sur Nendaz. On ignore la cause de l'incendie.

Monthey.

Le foot-ball Club de Monthey informe ses nombreux amis et partisans qu'il organise pour mardi soir et mercredi un loti qui doit servir à subvenir à ses nombreux besoins. Ceux que l'action de la jeunesse sportive intéresse ne manqueront pas de venir participer à une agréable partie de plaisir d'abord, puisqu'elle promet d'être très gaie et que des lots nombreux et de choix en feront les frais, à une bonne œuvre ensuite puisqu'elle doit alimenter le ressort sportif de notre société et que les moyens dont celle-ci dispose à cet effet sont des plus restreints.

Concert d'adieux.

C'est avec le plus grand intérêt que nos lecteurs apprendront que les frères et sœur Kellert, soprano, pianiste et violoniste, avant de partir pour l'Amérique viennent nous faire leurs adieux

en donnant un concert, les 11 et 12 courant, à Sion et Martigny.

On se souvient encore des magnifiques soirées qu'ils nous ont fait passer l'année dernière et c'est avec joie que nous pouvons nous attendre à un concert artistique des plus courus. Nous sommes certains que tous se donneront rendez-vous à cette belle manifestation musicale pour que ces artistes emportent en outre-mer un excellent souvenir de chez nous. Il serait prudent de retenir ses places à l'avance aux magasins dont les noms sont indiqués aux annonces.

Avis.

Par suite de la Fête de l'Immaculée Conception, le *Nouvelliste* ne peut paraître que deux fois cette semaine. Prochain numéro : Samedi.

Martigny-Ville. — Incendie.

Dans la nuit de dimanche à lundi un incendie a détruit une maison comprenant grange et écurie située près de l'Hôtel du Mont-Blanc.

Ce bâtiment appartenait à Mme Léontine Veuthey-Morand.

Sierre.

Les électeurs se rattachant au parti Conservateur démocratique et au Groupement économique, sont convoqués en Assemblée générale le mercredi 8 décembre, à 8 heures du soir à la Halle de Gymnastique.

Ordre du jour : Nomination du comité d'a parti ; Candidatures au Conseil général.

Longeborgne.

Au Sanctuaire de Longeborgne on continuera à dire une messe à 8 heures tous les jours d'œuvre jusqu'à nouvel ordre. Le jour de la St Antoine, il y aura une messe chantée à 9 heures. Les dimanches, par contre, et les jours de fête, il n'y aura pas de messe.

Les pèlerins sont amicalement remerciés pour leurs généreuses donations vis-à-vis de l'humble chapelle. On se recommande toujours à vous, tant pour le support des frais de réparation, que pour la manutention de la chapelle. On ne s'aperçoit pas des legs que nous faisons à Marie, la mère de Jésus. Elle est généreuse par ailleurs. Dans vos fa-

milles, vous analysez ses grâces, qui sont multiples, on ne peut plus. Dans vos maladies, vous sentez, par vos saintes prières, le retour à la vie, le rendement de votre santé. Faites-lui, en retour, chers pèlerins, non pas seulement le legs de votre main factice, qui en est une en bois, ni votre béquille, qui est de la même étoffe, mais, vous qui avez de la foi et de la fortune, faites-lui un legs de 500 fr. même plus, si vous le pouvez, pour l'embellissement de son humble maison de Longeborgne.

Le desservant.

**Conférence des horaires.**

La conférence internationale des horaires, qui a siégé à Berne, a décidé d'introduire, à titre d'essai, un horaire annuel dont l'application commencerait le 1er juin 1921 pour prendre fin le 31 mai de l'année suivante, avec faculté d'examiner, à la prochaine session, s'il y a lieu de conserver à l'avenir l'horaire annuel et, le cas échéant, de maintenir, pour son entrée en vigueur, la date du 1er juin ou bien de substituer à celle-ci une autre date jugée plus favorable.

Elle a décidé aussi de suggérer l'adoption, à titre obligatoire, du cadran de 24 heures. Le délégué allemand s'est rallié à cette proposition, qui a été finalement adoptée par la conférence.

Berne a été désignée pour être le siège de la conférence de 1921.

**Une bonne santé est le bien le plus précieux**



Une tasse d'ovomaltine prise à déjeuner et le soir constitue un adjuvant et fortifiant idéals. — En vente partout en boîtes de 250 et 500 gr. 3805

Dr A. WANDER S. A. Berne. OVOMALTINE

**Voyageur**

à la commission, pour Valais, Vaud et évent. Fribourg. — Adresser offres case postale 12112, Bâle 1.

**Première Société Suisse d'Assurances cherche Acquisiteur professionnel avec fixe et commission**

Place d'avenir pr personne capable et sérieuse. Mêmes conditions seraient accordées à personne voyageant et qui disposerait du temps nécessaire à côté de son occupation habituelle. Adr. offres à Case postale No 2226, à SION

**Concerts d'adieux par les Frères Kellert**

**Martigny : Royal Biograph** Samedi 11 décembre, soirée à 8 h. 1/4.  
**Sion : Casino** Dimanche 12 décembre, soirée à 8 h. 1/4

Prix habituels des places BILLETS EN VENTE : **Martigny : Mme Julmy** **Sion : Hallenbarter** Voir le magnifique programme aux affiches.

**A louer, éventuellement à remettre Hôtel des Alpes, à St Maurice**

comprenant Grand Café-Restaurant, grande salle pour Sociétés, installation pour Cinéma, r. mi es. écuries. Pour renseignements et offres, s'adr. à M. MOTTE O-wald, notaire à St-Maurice.

**Fabrique de meubles F. WIDMANN & CIE SION**

Ameublements complets en tous genres SALONS - RIDEAUX - POUSSETTES

— Prix modérés. — Devis sur demande. — Téléph. 26.

**forte jeune fille**

de 20 à 25 ans, comme bonne à tout faire Bons gages. S'adresser Boulangerie Chenevard, Coppet (Vaud)

**Cherchent place**

Cuisinière expérimentée (pour cuisine soignée) trois jeunes filles de confiance (22, 23, 26 ans) ; une femme de chambre (22 ans), toutes causant l'allemand. S'adr. au Journal s. S.S.

**On demande fille de chambre**

et fille de cuisine pour Pension à Chesières. Entrée 15 décembre. S'adr. à Mme CHARLOZ, St-Maurice

**Meubles**

NEUFS et d'OCCASION. Le plus beau choix de meubles et le meilleur marché. **Chaucrat 15, Lausanne** A. GRANDJEAN. Téléph. 30.99 3734

**A vendre**

Pour cause de départ à vendre moto (marque belge FEN) 4 cylindres 5 HP, magneto Bosch, en parfait état le mar. h. Prix fr. 1400. Un MOTEUR (marque S. hindler), Luerne 1/6 HP, monophasé 20 volts, avec transmission trois places, ayant servi huit mois pour le travail des pierres d'horlogerie, en parfait état. Prix fr. 270. Pour voir et traiter, s'adr. à M. J. RAMEL, à VEYTAUX. 3798

**A vendre Cheval**

8 ans. R. VANNAY, Vionnaz.

Demandez à votre épicer

# Le Thé Ceylan

# STANDARD

Véritable mélange anglais

## Favorisez l'industrie du Pays

Vous trouverez auprès des quincailliers:  
 Haches de bûcherons, Haches de ménage, Sapi,  
 Serpes, coins de bûcherons, etc.  
 avec la marque **IMHOF**  
 GARANTIE — CONFIANCE ABSOLUE — GARANTIE

### Fin de Saison

Occasions vraiment avantageuses.  
**GRAND RABAIS** sur tous les **chapeaux & fournitures** (plumes, aigrettes, velours),  
 Chapeaux de velours garnis pour dames, à partir de 10 rs. — Chapeaux de velours pour fillettes à partir de 3.50.  
**Madame Savoy, Modes, St-Maurice.**

## - Cadeaux utiles -

Avant d'acheter vos étrennes  
**Venez voir ! Vous serez surpris**

### Nos Coupons de draps

ont baissé énormément ; nous vendons tous nos tissus à des prix inconnus jusqu'à présent.  
**Hâtez-vous d'en profiter !**

### Maison Petite Blonde

Haldimand 8, au 1er, **LAUSANNE.**  
 Pas de frais de magasin — Envoi franco contre remboursements.

### Valaisans, protégez l'Industrie Valaisanne

D'accord, mon ami, d'accord, en ma qualité de grand fumeur, je peux te certifier, que les

### ARTICLES VONDER MUHLL

sont de nouveau de même qualité qu'avant la guerre et je n'ai pas besoin de te rappeler la bonne renommée dont jouissaient les tabacs et cigares Vonder Muhll de ce temps-là. Eh bien, aujourd'hui à nouveau, ces cigares, tabacs et cigarettes sont des meilleurs que l'on trouve.

- Dégustez-les :
- Cigarettes Maryland Vonder Muhll.
- Cigares Valaisans Vonder Muhll.
- Cigares fins Vonder Muhll.
- Bouts divers Vonder Muhll.
- Tabacs à fumer Vonder Muhll.
- Tabacs à priser Vonder Muhll.
- Tabacs à chiquer Vonder Muhll.

P.-S. Nous lançons prochainement un nouvel article de notre fabrication, le tabac à chiquer en rouleaux marque Vonder Muhll et tenons à y rendre attentifs les intéressés.

## Banque populaire valaisanne S. A. SION

Bonifie sur dépôts d'argent :

en compte-courant à vue  
**4 00**  
 sur carnets d'épargne  
**4 12 00**

## OBLIGATIONS

à 1, 2, 3 ans et au-delà — Timbre fédéral à sa charge.

Aux meilleurs taux du jour  
 LA DIRECTION.

Grand choix de **BONBONS FINS**  
 à la  
**Confiserie Tairraz**  
 Martigny-Ville  
 Spécialité de BONBONS liqueur Simplon  
 Marchandise toujours fraîche en magasin

### POUR CHARCUTERIES

Nous expédions par poste on chemin de fer  
**belle viande sans os**  
 3.20 le kg.  
 Haché gratuit, sur demande **Cabalus, S. A. Boucheries** Chevalines, Pl. St-Laurent 23-  
**LAUSANNE — Téléph. 4096**

### Instruments de musique

Violons, altos, violoncelles, guitares, mandolines, éteins, cordes, Accordéons, Tambours, Clarinettes Boehm et ordinaires, Flûtes.  
**H. HALLENBARTER, Sion.**

### Une tache !

Que faire? enlevez-la avec le **SAVON AST**  
 Le meilleur produit à détacher pour n'importe quelle étoffe  
 En vente :  
 St-Maurice, Consommation. Monthey, Pharm. Carraux. Martigny, Pharm. Moraud 35.96

### Avez-vous déjà entendu parler



de la Montre **Wolter-Meri's** en métal, cuvette métal, mouvement ancre à secondes, cadran 24 heures réglée à la minute et avec garantie de 3 ans. Envoi contre remboursement. **Prix de réclame Fr. 15.50.** Chaque acheteur de cette montre recevra gratuitement une jolie chaîne en nickel.

**C. WOLTER-MERI,** fabr. d'horlogerie, La Chaux-de-Fonds. — Catalogue illustré de montres, chaînes, bijouterie, régulateurs et réveils, sur demande, gratis et franco

### Porcelets

de toutes grandeurs, à vendre chez **Isaac Chappot, Martigny-Ville.**

**RAO**  
 La meilleure Crème pour chaussures.

**Belles noix**  
 sac de 5 kg fr. 7.75 franco. **CHATAIGNES**  
 vertes, belles, sac de 15 kg. fr. 7.75 franco  
**MORGANTI & Cie, Lugano**

**La Boucherie**  
**Es-Borrat, Monthey**  
 vend de la viande de bœuf 1re qualité, à des prix défiant toutes concurrences.  
**GROS — Téléphone 41 — DETAIL**

**Poussines**  
 très avancées, toujours beau choix à frs. 14 la pièce.  
 Expéd. contre remboursements  
 Téléph. 84-94  
**E. Grandchamp, Chavannes p. Renens**

Ingenieur se recommande par **Calculs statistiques**  
 de béton armé, etc.  
 Ecrire sous chiffres X 16918 L  
**Publicitas S. A., Lausanne.**

**Occasion**  
 Fourneaux en catalle. Machines à coudre à pied 1 Singer, 1 Helvétia ; Lavabos et chaises pour coiffeur.  
 Un lot magnifique complets pour hommes, neuf, taille 46-48-50.  
**Emile VEROLET, Fully**

### Le Pénitencier Cantonal, Sion

se charge de : 3824  
 Tissage de draps et couvertures en laine du pays, toiles fines et grossières. Spécialité de triège pour bissacs.  
 Fabrication de paniers en tous genres. Paniers pour poussettes. Hottes de boulangers. Paniers à viande. Paniers-valises. Mallets en osiers. Paniers à papiers. Corbeilles à linge. Paniers spéciaux pour cueillir les fruits. Paniers pour bombones. Tape-tapis en jonc. Réparation de paniers. Fabrication de cardes à main pour la laine. Cannage et empaillage des chaises.  
 A la même adresse on achète la laine de mouton.

### Liste des Nos gagnants de la Tombola de la Société de Musique, Massongex

- 912. 3640. 1423. 2483. 1208. 1289. 2297. 2307. 1961. 2922
- 2251. 3100. 404. 3066. 4838. 1430. 1901. 2278. 2201.
- 208. 954. 4804. 4813. 3709. 981. 1715. 4900. 4850. 2913.
- 1218. 1962. 2923. 2203. 2839. 633. 929. 4107. 3264
- 909. 902. 3748. 924. 2477. 2847. 1919. 2826. 205. 3059
- 1032. 4126. 235. 2493. 4040. 236. 1716. 930. 2904. 3740
- 3706. 252. 3712. 4842. 409. 2110. 2905. 4020. 2314
- 2804. 4219. 2769. 3616. 4823. 2759. 403. 3820. 223
- 1988. 4216. 534. 4878. 2308. 3603. 253. 2315. 4241
- 4515. 2492. 1972. 4517. 229. 637. 915. 2755. 1979. 1918
- 4853. 2952. 1998. 1997. 4701. 4861. 2299. 4827. 4820
- 2934. 4702. 3051. 3055. 906. 2805. 1016. 1994. 4510
- 4883. 220. 4857. 2767. 3643. 2754. 1957. 4250. 1024
- 2471. 2402. 2760. 4894. 2454. 3053. 2316. 3080. 2491
- 4520. 1993. 1405. 3056. 3713. 2802. 1419. 251. 3981
- 1757. 3096. 941. 2941. 1023. 2753. 635. 4218. 965. 302
- 1735. 2937. 3081. 242. 2953. 621. 4523. 4522. 3611. 995
- 3303. 2464. 1905. 344. 3054. 2466. 336. 990. 1425. 239
- 625. 3019. 2994. 4045. 4511. 2770. 2644. 203. 1446
- 2465. 4519. 2275. 4888. 2830. 4887. 2837. 216. 3033
- 2953. 3068. 1959. 3015. 2490. 2264. 4009. 214. 4025
- 4077. 2927. 4014.

### Tu es là Josette !

J'ai vu Siméon, tout à l'heure. Il était dans une colère épouvantable, sa femme a commandé à un de ces rôdeurs, 2 agrandissements, ils sont arrivés contre Rembours. de 110 fr. Ils viennent de les débaler. Ils sont méconnaissables. Et dire que Dorsaz à Martigny nous a fait les deux nôtres pour 70 fr. et que c'est un travail soigné. 3801

### Le Sillon Romand

est l'organe par excellence de toutes les personnes désireuses de se tenir au courant des progrès de l'économie agricole industrielle et ménagère. Illustré dans tous ses suppléments :  
 Le « Petit Sillon Romand », le « Foyer et les Champs », il t'est encore davantage dans son supplément régulier le « Journal illustré ». Ses consultations gratuites, sa « Bourse des produits agricoles », sa rédaction variée et choisie, en font l'ami du cultivateur, de l'éleveur, de l'artisan, de la ménagère et l'imposent à tout esprit éclairé.  
 On s'abonne au « Sillon Romand » par simple carte postale adressée à l'Administration, Terreaux, 17, Lausanne. 3802

## Sais-tu ?

un rabais formidable pour cause de départ  
**Plusieurs motos**  
 neuves et d'occasion, à partir de 380 fr.

Quantité de vélos neufs, depuis 260 fr. occasion, depuis 80 fr.  
 Tous accessoires à prix dérisoires.

Pneus Michelin 13 fr. Chambres à air 7 fr.

## Liquidation R. Conscience St-Maurice

Téléphone 4

### Porcs abattus - Quartiers de bœufs

Les bouchers de la place de **Martigny** recevront un contingent de **PORCS ABATTUS** dans le courant de la semaine prochaine, de tout 1er choix, qu'ils céderont à leur honorable clientèle, au prix de 5 80 le kg.  
**QUARTIERS DE BŒUFS** gris, pour saler à des prix défiant toute concurrence.

### Faïence-Verrerie Porcelaine

Grand choix de services de table à thé, café, dîner, à liqueurs, à vin. Articles de ménage Argenterie.  
**VASES A FLEURS**  
 Cristaux de Bohême décorés. Cache-pot en métal, majolique et imitation bronze. Glaces — Statues religieuses — Crucifix. Béatiers. Terre à feu. — Poterie ordinaire. Joints en aluminium, etc. — Remise aux revendeurs.  
**JULIEN ADDY MARTIGNY-VILLE**  
 Avenue de la Gare

### Machines à écrire

Underwood, Monarch, Remington, Royal. Rubans et papier carbone.  
**H. HALLENBARTER, Sion**

### 6 PIANOS d'occasion

à vendre de fr 900 à 1100 Tous ces instruments sont garantis et prêts à être livrés de suite. Facilités par paiements mensuels.  
 Maison Fœtisch, Frères, à Vevey.

### Sage-femme diplômée

**Madame DUPASQUIER-BRON**  
 Place du Port, 2, Genève  
 Pensionnaires.— Soins médicaux.  
 Prix modérés. — Tél. 42-16.  
**CLINIQUE SUR FRANCE**

### On demande

en bivernage, un bon mulet sage ; bons et longs soins assurés. S'adr à Ulrich Grand, Les Posses, s/ Bex

### La Boucherie Auderset

**Cheneau-de-Bourg, Lausanne**  
 envoie contre remboursements, à partir de 2 kgs, de la marchandise fraîche et de premier choix, soit :  
 Saucisses bœuf, au lard le kg. fr. 4.50  
 Bœuf salé, fumé » 4.50  
 Graisse de bœuf » 3.50  
 Rôti de bœuf » 4.50  
 Bouilli » 3.50  
 Livraison rapide. 3685  
 Téléphone 45 21

### Viande

Jeune viande de cheval pour la soupe le kg. fr. 3.—  
 Pour rôti sans os 3.60  
 Pour bifteck 4.—  
 Graisse à fondre 3.20  
 Viande fumée 5.—  
 Gros Schublänge, la paire 0.60  
 Cervelas 0.50  
 Saucisses sèches 0.50  
 Wienerli 0.35  
 Saucissons fumés de Lyon, le kg. 5.—

### Charcuterie en gros

**J. Dreiler, Bâle**  
 Commune de Lavey - Morcles  
**Vente de bois**

L'administration communale met en vente par voie de soumission environ 700 stères de sapin, déposés à Thevey sur Lavey. Pour voir les bois, s'adresser au garde de triage JORDAN Félix.  
 Les conditions sont à consulter au greffe municipal. Adresser les soumissions à M. GUILLIAT, municipal pour le samedi 11 décembre 1920  
**GREFFE MUNICIPAL 3828**

### Viande & Charcuterie bon marché

Bouilli le kg. fr. 2.60  
 Rôti sans os ni charge » 3.60  
 Saucissons et Saucisses » 4.50  
 Salamis » 5.50  
 Viande déossée pour charcuterie » 3.40  
 Expédié depuis 2 kgs. la Boucherie Chevaline Centrale, **Louve 7, Lausanne**  
 — Maison recommandée —  
 A vendre d'occasion

### calorifère

en fonte, faute d'emploi. S'adr. à M. Keller, Pont de St-Maurice.

### Pianos

des meilleures marques suisses et étrangères.  
**HARMONIUMS**  
 de un à six jeux. Vente, échange, location, accord, réparations.  
**H. HALLENBARTER, Sion.**

### On cherche

à louer, à **Monthey** ou à **St-Maurice**, immédiatement ou pour le 1er janvier, une chambre meublée ou non. S'adresser à Albert CLOSUIT, MONTHÉY

### Viande & Charcuterie bon marché

Rôti sans os ni charge, le kg. 3.40  
 Bouilli av. os, le kg. 2.40  
 Saucissons et Saucisses, le kg. 4.—  
 Salamis le kg. fr. 5.—  
 Viande fumée sans os 4.—  
 Expédié depuis 2 kgs.  
**Boucherie Chevaline Lausannoise**  
 Rue du Grand-Pont 18, Lausanne  
 Téléphone 35 05

### PIANO Harmonium Pianola

à un prix modéré ?  
 Demandez la liste qui est envoyée gratis et franco par la Maison Fœtisch, Frères, à Vevey

### EMPLOYEZ LE SAVON BLANC

Le LION 72 o/o huile. \*\*\*\*\*

# Attention ! Nouvelle Vente-Réclame

NOUVEAUX SACRIFICES !  
 NOUVEAUX RABAIS ENORMES !  
 Sollicité par le succès acquis par ma récente vente réclame, Pour réaliser le désir des personnes qui n'ont pu en profiter ; Et dans le but de donner plus d'extension à mon commerce,

## J'organise pendant 15 jours une vente-réclame générale

(véritable dégringolade de prix)  
 Du 6 au 21 courant, tous les articles en magasin, concernant la **MERCERIE, — BONNETERIE, — LINGE RIE** TISSUS et CONFECTIONS  
 subiront une baisse sensationnelle, donnant à la Vente, l'illusion d'une  
**LIQUIDATION GENERALE**

Cette vente mérite l'attention de tout le monde ; Tout le monde saura apprécier les avantages inouïs en profitant d'effectuer ses achats pour les fêtes de

**Noël & Nouvel-An**  
**10 o/o sur la Mercerie**  
**20 o/o sur les Tissus**  
**30 o/o sur toute la Confection et la bonneterie**

Ces rabais opérés sur des prix excessivement réduits accentuent l'importance indéniable de ma vente, opposant un défi à la concurrence.  
 Envois contre remboursements. Vente au comptant.

à la Ville de **St Maurice**  
**G. LUISIER-REY-BELLET**  
**ST-MAURICE (Valais)**  
 Téléphone 49.